Dépotoir à ciel ouvert à Verviers

L'agent constateur a dû intervenir en bords de Vesdre. Des sanctions vont être prises

Mardi soir, lors d'une réunion du Contrat de Rivière Vesdre, l'échevin verviétois de la Propreté publique Maxime Degey est informé d'un important dépôt d'immondices clandestin en bords de Vesdre, à hauteur du Pont de l'Epargne. Mercredi midi, l'agent constateur intervient. Trois personnes ont été identifiées. Elles seront sanctionnées, prévient l'échevin.

Ce sont des membres d'une association de pêcheurs qui ont interpellé l'échevin Maxime Degey, mardi soir, lors de la réunion du Contrat de Rivière Vesdre. Des tas de crasses de toutes sortes jonchent les bords de la Vesdre à hauteur du pont de l'Epargne, "*une situation qui a d'autant plus irrité les pêcheurs que l'endroit venait d'être nettoyé tout récemment à l'occasion de l'ouverture de la saison de la pêche*".

TROIS PERSONNES IDENTIFIÉES

Un vieux matelas, des dizaines de cannettes, une poussette hors d'usage et bien d'autres immondices ont effectivement été abandonnés là, au mépris de la nature et, bien sûr, des citoyens en général. "*Interpellant quand on voit les moyens qu'on met dans la propreté*", s'indigne l'échevin. "*Du coup, je n'ai pas hésité un seul instant. J'ai demandé à l'agent constatateur de Verviers de descendre sur les lieux*".

Avec quelle mission? "*Celle de se mettre en quête d'indices permettant d'identifier les auteurs ou une partie des auteurs de ces dépôts sauvages. Des éléments permettant d'identifier trois personnes ont été relevés. Ces personnes seront verbalisées et devront payer une amende administrative*", prévient l'échevin. Qui veut faire comprendre par cette réaction rapide "*qu'à un certain moment, il faut passer à la répression. En espérant que ces personnes-là prendront quand même conscience de leurs actes et que les autres qui n'ont pas pu être identifiées se sentiront concernées elles aussi*".

Ce n'est pas la première fois que ce lieu est ainsi déprécié mais cette fois, visiblement, la coupe est pleine. L'échevin songe à d'autres moyens d'action, comme le placement de caméras de surveillance, par exemple. Et il encourage très nettement l'usage du numéro vert propreté voirie (0800/21.105) pour dénoncer ce type de comportements. "*Il ne s'agit pas de délation*", estime-t-il. "*Ce qu'il faut, c'est combattre des comportements anti-citoyens par des démarches citoyennes et l'utilisation du numéro vert dans ce sens en est une*".

Signalons encore que l'endroit sera tout prochainement "remis à neuf", lors de l'opération "Rivières propres qui se déroulera le mois prochain.

Dans le domaine de la propreté toujours, 1.500 des 3.000 cendriers portatifs commandés par la ville pour lutter contre les jets de mégots de cigarettes ont été distribués mercredi et samedi dernier. "*J'évalue à plus de 90 % le nombre de réponses positives*", commente l'échevin. Un bon premier pas, avant de vérifier sur le terrain l'efficacité de ces petits cendriers de poche. Ce qui sera fait dans les prochains mois. «

MICHEL VARGAS

1. L'agent constatateur se rend sur les lieux du dépôt sauvage signalé par les pêcheurs. 2. Des cannettes, un vieux matelas et des immondices en tout genre. 3. L'agent constatateur à la recherche d'indices. ■ GDS